50 years ECPRD

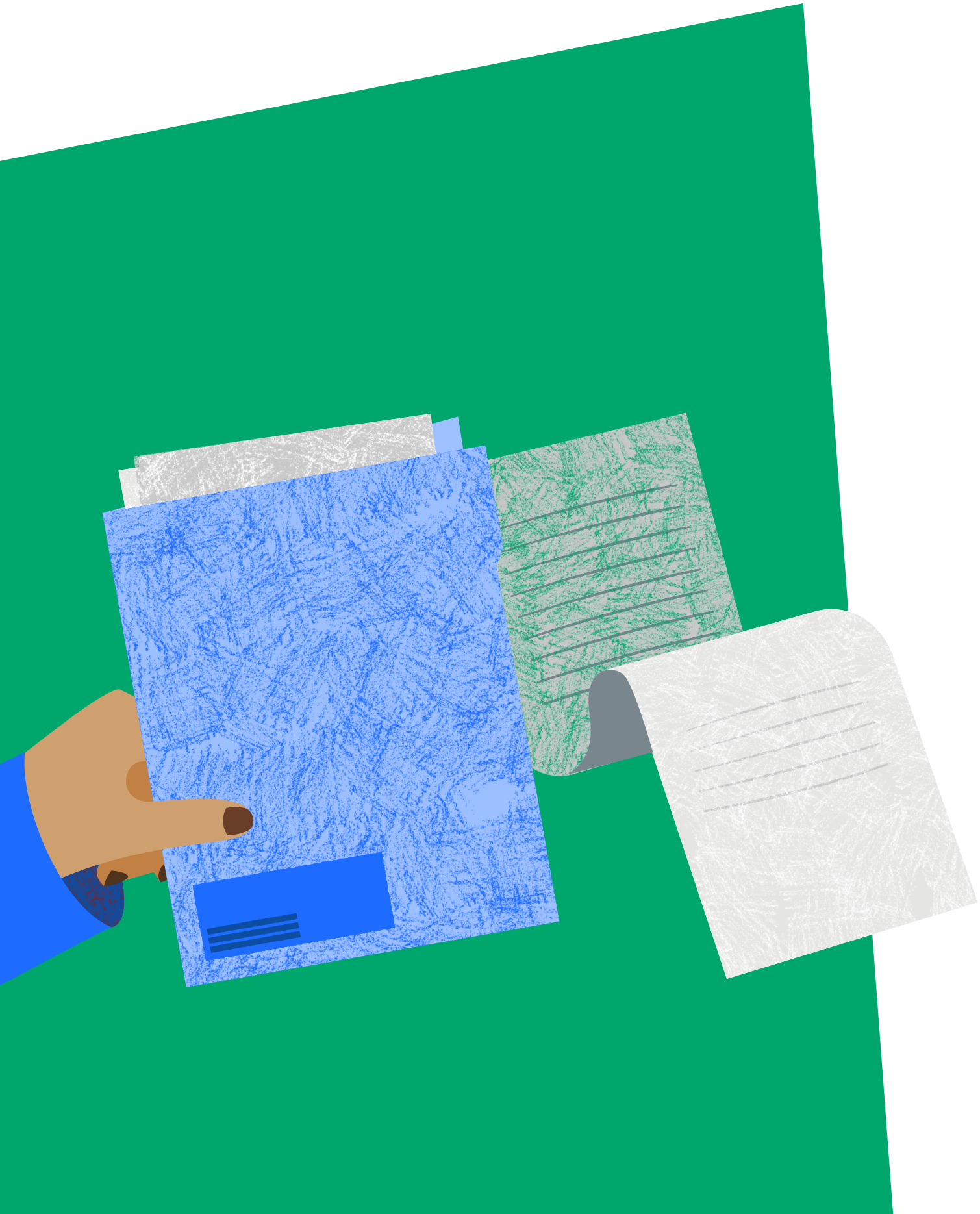
Connecting parliaments:
a journey of knowledge-sharing

Priorités et programme

CERDP

Ce document est disponible en anglais, en français et en allemand.

Le texte a été adopté par le Comité exécutif du CERDP le 11.06.2026.



2027 – 2028

L'objectif principal du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), tel qu'il est défini dans ses statuts, est de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe.

Depuis près de 50 ans, le réseau des membres du CERDP est au service de ses partenaires au sein des parlements membres. Grâce à son processus de demandes comparatives, à son programme de séminaires et aux échanges permanents entre les correspondants, le réseau renforce la capacité des parlements à remplir leurs fonctions essentielles – légiférer, contrôler et informer – et contribue à la bonne santé de la démocratie parlementaire à travers l'Europe. Le flux quasi quotidien d'informations et l'échange de bonnes pratiques lors des séminaires du CERDP contribuent à créer une sphère publique européenne au niveau des administrations parlementaires. La contribution active de tous les parlements et services concernés est plus que jamais essentielle pour que le Centre puisse maintenir cette dynamique.

Chaque chambre a nommé un correspondant et un adjoint au CERDP. Le CERDP dispose également d'un Comité exécutif composé de cinq membres élus et de coordinateurs pour quatre domaines d'intérêt.

Dans la plupart des cas, ces personnes cumulent leur fonction au sein du CERDP avec d'autres fonctions au sein de leur parlement. Le fonctionnement du réseau du CERDP dépend donc de la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes pour l'exercice de ces activités au sein de chaque parlement.

Il est essentiel pour le bon fonctionnement du CERDP que le Parlement européen continue de fournir les ressources techniques, financières et humaines nécessaires au secrétariat et au site web du CERDP.

Le cycle 2027-2028 revêt une importance particulière pour le réseau. Les priorités énoncées ci-dessous s'appuient sur les travaux menés ces dernières années, avec la volonté d'approfondir l'impact du réseau, d'étendre sa portée et de veiller à ce que ses structures servent efficacement les parlements membres. En 2027, le CERDP fêtera son 50ème anniversaire, couronnant ainsi un demi-siècle d'échanges démocratiques et de coopération interparlementaire. Cet anniversaire offre l'occasion de célébrer ses accomplissements, de réfléchir à l'évolution du réseau et de définir une vision commune pour son orientation future.

Compte tenu des objectifs statutaires, il est proposé de définir les priorités du CERDP pour les années 2027-2028 comme suit :

Objectifs

1. Célébrer le 50ème anniversaire du CERDP en 2027. La Conférence annuelle des correspondants constituera le moment fort des célébrations du réseau. Un groupe de travail « Anniversaire » a été mis en place pour superviser l'organisation de cet événement. Les parlements membres sont également invités à marquer cet anniversaire en organisant leurs propres événements et activités, en s'appuyant sur des supports communs élaborés à cette fin. Cet anniversaire sera également l'occasion de promouvoir le rôle et la valeur ajoutée du CERDP au sein des administrations parlementaires et d'accroître la visibilité de ses activités dans l'ensemble des services.

2. Veiller à ce que le nouveau site internet du CERDP soit exploité pleinement et efficacement. Cette plateforme simplifie les processus, améliore l'accessibilité et centralise les ressources du réseau. Les efforts porteront sur la familiarisation de tous les utilisateurs avec ce nouvel outil, notamment grâce à des conseils ciblés et à des supports de formation, ainsi que sur la transition de toutes les demandes comparatives vers le système en ligne. Cela permettra d'améliorer les capacités de recherche et de soutenir l'efficacité à long terme du réseau. Le site internet pourrait également servir de plus en plus de plateforme centrale pour l'échange de connaissances au sein du réseau, en favorisant le partage des bonnes pratiques, en facilitant l'accès aux ressources et en encourageant son utilisation plus large par les collègues de toutes les administrations parlementaires, y compris au-delà du réseau établi de correspondants.

3. Encourager davantage la participation de tous les correspondants et de leurs adjoints à l'ensemble des activités du réseau et améliorer la compréhension du travail du CERDP au sein des parlements nationaux, avec le soutien actif de leurs secrétaires généraux respectifs.

4. Encourager et soutenir les coordinateurs chargés des domaines d'intérêt dans leurs efforts visant à favoriser l'échange d'informations sur des questions d'actualité, principalement en organisant et en accueillant des séminaires.

5. Encourager le personnel parlementaire à tirer parti des opportunités offertes par le réseau du CERDP et son site web, notamment pour rechercher des informations et établir des contacts et une coopération avec d'autres parlements membres du Centre. Un accent particulier sera mis sur la promotion du CERDP au sein des administrations parlementaires, notamment par le biais d'une communication interne et d'actions de sensibilisation ciblées, afin d'élargir la participation au-delà du réseau établi de correspondants. Afin d'améliorer l'implication des jeunes collaborateurs, il convient de faciliter leur participation aux activités et aux échanges du CERDP.

6. Poursuivre le développement des échanges d'informations par le biais de la procédure de demandes comparatives, conformément aux lignes directrices existantes, notamment en maintenant un niveau élevé de réactivité face aux

demandes et en veillant, dans toute la mesure du possible, à la production systématique de rapports de synthèse finaux par les chambres demandeuses.

7. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité tant des demandes que des réponses, notamment en promouvant des orientations plus claires, en encourageant des contributions bien structurées et ciblées, et en favorisant une compréhension commune des bonnes pratiques au sein du réseau.

8. Renforcer l'échange d'informations dans les quatre domaines d'intérêt pour lesquels des coordinateurs ont été désignés (bibliothèques, recherche et archives parlementaires ; technologies de l'information et de la communication dans les parlements ; pratiques et procédures parlementaires ; affaires économiques et budgétaires), notamment par le biais des espaces thématiques du site internet du CERDP.

9. Élaborer des lignes directrices internes relatives à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle au sein du réseau du CERDP. Ces lignes directrices seront pratiques et accessibles, et feront l'objet d'une révision régulière afin de refléter l'évolution rapide dans ce domaine. Elles visent à aider les parlements membres confrontés à des questions similaires dans leurs propres contextes institutionnels.

10. Continuer à organiser et à accueillir des séminaires destinés au personnel parlementaire sur des sujets d'intérêt commun, sur la base de propositions formulées par les parlements nationaux, afin de permettre à ce personnel de participer et de contribuer à ces événements. Le cas échéant, des formats virtuels ou hybrides seront également utilisés, ce qui permettra une plus grande flexibilité et un meilleur rapport coût-efficacité, notamment compte tenu des contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés de nombreux parlements membres.

11. S'appuyer sur le succès des webinaires du CERDP et continuer à organiser régulièrement des réunions d'experts en ligne, en mobilisant les ressources nécessaires, en complément des séminaires en présentiel. Le CERDP reste néanmoins un réseau qui repose sur les relations interpersonnelles.

12. Mettre à jour régulièrement les fiches d'information parlementaires et l'annuaire.

13. Favoriser les contacts avec d'autres réseaux d'échanges parlementaires (par exemple l'IPEX, l'IFLA, Parline de l'UIP et le CIP), ainsi qu'avec le réseau des représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles, dans le but non seulement d'éviter les doublons d'activités, mais aussi d'identifier des domaines potentiels de synergies et de partage d'expériences.

14. Envisager, si nécessaire, une deuxième mise à jour du site web du CERDP dans le courant de l'année 2027, en fonction des retours des utilisateurs et de l'évolution des besoins, afin d'améliorer encore ses fonctionnalités et de répondre à toute nouvelle exigence.

Événements du CERDP en 2026

Événement	Réunion	Lieu	Date
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Bruxelles-Belgique Parlement européen À distance	21 janvier 2026
Séminaire	Domaine d'intérêt TIC au Parlement « Intégration institutionnelle et gouvernance de l'intelligence artificielle dans les processus parlementaires fondamentaux »	Erevan, Arménie	21–22 mai 2026
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Bratislava – Slovaquie	11–12 juin 2026
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Bruxelles – Belgique Parlement européen À distance	16 septembre 2026
Séminaire	Domaine d'intérêt Pratiques et procédures parlementaires « Nouvelles évolutions du contrôle parlementaire »	Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine	24–25 septembre 2026
Séminaire	Domaine d'intérêt Bibliothèques, services de recherche et archives « Bibliothèques parlementaires et services de recherche : personnes, services et espaces »	Londres, Royaume-Uni	24–25 septembre 2026

Événement	Réunion	Lieu	Date
Conférence annuelle des correspondants	Réunions statutaires	Luxembourg – Luxembourg	12–13 novembre 2026
Séminaire	Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires « Le rôle des services de recherche et l'utilisation de nouveaux outils pour fournir aux parlements des informations économiques et financières »	En ligne	2 décembre 2026
Séminaire CERDP/ EPRS	Domaine d'intérêt Bibliothèques, services de recherche et archives « La proximité en pratique : comment les services de recherche et les bibliothèques parlementaires restent en contact avec les députés »	Bruxelles – Belgique	10–11 décembre 2026

Événements du CERDP en 2027

Événement	Réunion	Lieu	Date
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Bruxelles-Belgique Parlement européen À distance	16 février 2027
Séminaire	Domaine d'intérêt TIC au Parlement	À confirmer	À confirmer
Séminaire	Domaine d'intérêt Pratiques et procédures parlementaires	Lisbonne – Portugal	20 – 21 mai 2027, à confirmer
Séminaire	Séminaire conjoint des domaines d'intérêt • Bibliothèques, services de recherche et archives • TIC dans les parlements • Pratiques et procédure parlementaires • Affaires économiques et budgétaires	Prague, Tchéquie	À confirmer
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Lisbonne – Portugal	19 mai 2027, à confirmer
Séminaire	Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires	À confirmer	À confirmer
Séminaire	Domaine d'intérêt Bibliothèques, services de recherche et archives	À confirmer	À confirmer
Réunion du Comité exécutif	Réunions statutaires	Bruxelles-Belgique Parlement européen À distance	14 septembre 2027
Conférence annuelle des correspondants	Réunions statutaires (Célébration du 50e anniversaire du CERDP)	Bruxelles-Belgique	novembre 2027